FONDÉ EN 1893

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING

Dimanche 22 Février 1920

10 CENTIMES

A LA CHAMBRE

Tout le monde se plaint de la Crise des Transports

Le mécontentement du public deviendra une colère redoutable

Paris, 20 février. — La séance est ouverte à 15 heures 15, sous la présidence de M. Raoul PERET.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des interpellations sur la crise des transports.

M. Henri FOUGERE, député de l'Indre, parle du manque de sécurité sur les divers réseaux.

M. FOUGERE rappelle la catastrophe de Perrigny-Dijon, qui fit 90 victimes dont 18 morts et qui fut causée par le mauvais fonctionnement des signaux.

M. Fougère traite longuement la question de l'expédition des marchandises signalant des faits invraisemblables, tels que la perte de wagons dont on a jamais retrouvé la trace. Il regrette surtout que l'agriculture ne puisse obtenir les engrais dont elle a besoin.

M. LE TROCQUER. — Ma première occupation a été de faciliter le transport des engrais.

M. FOUGERE conclut en adjurant le gouvernement et la commission de collaborer activement à mettre fin à la crise des transports pour empêcher que le mécontentement du public ne devienne ne colère redoutable.

Un réquisitoire

M. LACOTTE, député de l'Aube, interpelle aussi sur la crise des transports. L'orateur étudie les trois causes de la crise :

1. Grève perlée du personnel ; 2. Incurie de l'Administration des réseaux ; 3. Responsabilité du gouvernement.

M. LACOTTE se livre à un véritable réquisitoire contre le bureau national des charbons qui, dit-il, a détourné le charbon destiné aux chemins de fer. Il faudrait, conclut-il, procéder à une double mise en accusation.

— « Nommez une commission d'enquête : elle aboutira au poteau de Vincennes ! », déclare M. LACOTTE.

(Cris : Des noms ! des noms !)

L'interpellateur reprend la lecture de son dossier. Il critique vivement la loi de huit heures qui, dit-il, a estomaqué les ouvriers eux-mêmes, puis il se livre à une critique rétrospective contre le cabinet Clemenceau auquel il reproche d'avoir « flirté » avec le bolchevisme.

M. LACOTTE continue l'énumération des méfaits qu'il reproche aux Compagnies.

Au bout de quelques minutes, les pupitres se mettent à claquer un peu partout.

M. Raoul PERET. — Il serait agréable à la Chambre que M. LACOTTE arrive rapidement à ses conclusions.

M. LACOTTE déclare qu'il n'admet pas les observations et il continue la lecture de son dossier.

La crise des transports c'est la vie chère

M. Victor CONSTANT à son tour se plaint amèrement de la crise des transports qui continue malgré toutes les promesses des ministres et qui paralyse l'industrie.

M. Victor CONSTANT réclame particulièrement l'attention de la Chambre sur la situation faite au petit commerce et à la petite industrie. La crise des transports, dit-il, c'est la spéculation, c'est la vie chère, c'est la ruine de notre commerce et de notre industrie.

La grande fautive c'est la guerre

M. NOBLEMAIRE, député des Alpes-Maritimes monte à la tribune :

« La véritable crise des transports, dit-il, c'est la guerre, il ne faut pas l'oublier. Pendant la guerre, les réseaux ont fait les efforts les plus patriotiques. Le coefficient d'exploitation est passé de 57 à 110 pour cent. Les dépenses d'exploitation ont passé de 800 millions à trois milliards. Les dépenses totales ont passé de un milliard un quart à 4 milliards trois quarts. La loi de huit heures a eu des répercussions fâcheuses. (Protestations à l'extrême-gauche).

M. NOBLEMAIRE déclare avec éloquence que les cheminots par leur zèle ont permis à la mobilisation de s'accomplir merveilleusement et que, pendant 52 mois ils ont redoublé ce prodige quotidiennement pour alimenter le front pendant toutes les batailles. Il convient qu'après la guerre qui a ravagé dix de nos départements, qui a rompu tout l'équilibre de nos échanges commerciaux avec le monde, la situation est sérieuse. Mais qu'on en parle avec des étrangers, ils sont étonnés de nos jérémiades excessives ; la situation des réseaux en Angleterre, en Italie, et surtout en Allemagne, est bien plus mauvaise que chez nous.

M. NOBLEMAIRE admet la nécessité d'adopter pour les réseaux un régime intégralement renouvelé. L'auteur n'est pas partisan de l'opération du rachat qu'il juge inutile et dangereuse. Il se prononce pour la décentralisation et la « régionalisation » de l'exploitation.

« Actuellement, dit-il, il faut faire appel à la collaboration et à la représentation la plus large du personnel de tous les groupements professionnels. L'Etat devra rendre le plus tôt possible aux Compagnies la responsabilité de leur réseau. Les nécessités de la guerre ont pris fin puisqu'il paraît qu'on est en paix ».

M. NOBLEMAIRE continue : « La France unie pendant cinq années de guerre s'efforcera de travailler pour gagner la paix. »

La droite, le centre et la gauche font un grand succès à l'orateur, beaucoup de députés le félicitent lorsqu'il regagne sa place. Quelques députés demandent l'affichage, mais ils n'insistent pas.

La suite du débat est renvoyée à mardi.

On fixe au 5 mars l'interprétation de GOUDE sur la mesure prise contre le Maire de Brest.

L'incorporation de la classe 20

M. André LEFEVRE demande à la Chambre de discuter le plus tôt possible l'incorporation de la classe 1920 pour permettre de libérer plus rapidement la classe 1918 qui sera retenue quelques mois pour faire la soudure.

On ajourne la discussion de l'interpellation Bachon sur la lenteur de la justice militaire.

La séance est levée à 19 heures. Séance mardi.

50.000 travailleurs sont en grève à Lyon

ILS VEULENT GAGNER DE QUOI VIVRE

Lyon, 20 février. — On comptait 50.000 grévistes, dont 8.000 femmes, ce matin, à Lyon.

La cause principale du mouvement gréviste est l'insuffisance des salaires devant la cherté toujours croissante de la vie.

Les ouvriers ne veulent reprendre le travail qu'avec un tarif supplémentaire.

Le secrétaire général des Syndicats des Bouches-du-Rhône a fait la déclaration suivante :

« La question des salaires est la principale cause des grèves. Dans l'ensemble, les ouvriers ne veulent pas augmenter leur journée par des heures supplémentaires : ce qu'ils entendent, c'est gagner en huit heures le taux nécessaire au coût actuel de la vie. Si les patrons ne veulent pas comprendre cela, c'est la grève générale certaine ».

Mademoiselle X..., vagabonde

ON NE SAIT D'ELLE QU'ELLE AIME BIEN LE CHOCOLAT

L'autre matin, vers quatre heures, des agents remarquèrent une jeune fille de dix-huit ans environ qui dormait sur un banc, avenue d'Orléans, à Paris. Ils la réveillèrent et tentèrent de l'interroger. Mais elle demeura muette.

M. Monnet, juge d'instruction, devant lequel elle fut conduite, n'eut pas plus de succès. Interrogée en huit langues, la vagabonde n'a rien répondu.

Puis, comme le magistrat demandait aux gardiens qui l'accompagnaient s'ils pensaient qu'elle aimait le chocolat, elle répondit, en souriant :

— Mais je l'aime beaucoup !

Elle ne voulut pas en dire davantage, et l'on cherche toujours son identité.

Contes et Nouvelles

La Réparation

Dans ce petit salon où un domestique venait de l'introduire, et qu'il connaissait si bien, Sermaize demeura seul, en attendant Françoise Martin-Gourt. Il regarda autour de lui, retrouvant les meubles, les bibelots, tout le décor familier. La vue du piano, surtout, l'émut. C'est sur ce piano que, cinq ans auparavant, il avait, pour la première fois, fait entendre à Françoise des fragments de l'« Ile du plaisir », l'opéra qui devait triompher quelques semaines plus tard à l'Opéra-Comique. Il évoqua cette soirée, durant laquelle il sentait la jeune femme émue, si grisée par le succès de son ami (ils étaient seuls, tous deux, dans une baignoire) que, peu à peu, elle lui abandonnait sa petite main chaude et fiévreuse, et puis, un peu plus tard, ses lèvres. A ce moment-là, le jeune homme ne doutait pas de sa prochaine victoire. Hélas ! huit jours après la douce, l'enivrante soirée, la guerre éclatait. Sermaize et Martin-Gourt, le mari, tous deux mobilisés, partaient pour le front ; mais si le premier, bientôt versé dans l'auxiliaire à cause de sa santé fragile, revenait à Paris, il n'en était pas de même du second, ce pauvre Martin-Gourt, tué devant Verdun aux premiers jours d'avril 1916. Qui eût pu penser que ce gros garçon si simple, si joyeux, et dans la vie un peu bien ordinaire, fleurirait en héros !...

Depuis cette mort Sermaize et Françoise ne s'étaient point revus. Et la jeune femme, disait-on, menait, auprès de ses beaux-parents, qui habitaient Aiguebelle, une existence toute de devoir, passant ses journées et ses nuits au chevet des blessés, dans un hôpital. Comment le jeune homme la retrouverait-il ? Inconsolable ? C'était peu probable. On ne pleure vraiment que ceux que l'on a beaucoup aimés. Sermaize s'attendrit un instant devant le portrait du mort, placé sur un guéridon : un seul portait, et si petit !...

Mais, la porte s'ouvrit. Françoise Martin parut, aussi finement blonde, aussi charmante que jadis ; et si bien habillée !... Elle tendit la main au visiteur.

— Je suis contente de vous voir !...

— Moi aussi.

Elle interrogea, coquettement :

— C'est vrai ?

— Vous le savez bien !...

— Oh ! je le sais ? En cinq ans il se passe tant de choses !...

Elle se tut, poussa un long soupir....

— Oui, murmura Sermaize, des choses terribles. Ce pauvre Martin !

Elle ne répondit rien, soupira à nouveau.

Le compositeur, un peu gêné, se demanda s'il convenait d'orienter la causerie vers ces mélancoliques souvenirs, ou de parler d'autre chose. Mais elle le tira d'embarras, en reprenant avec animation :

— Et vous ! Parlons de vous ! Vous avez travaillé, je pense, malgré la guerre ? J'ai vu que l'on reprenait à l'Opéra-Comique votre « Ile de plaisir »... C'est même ce qui m'a suggéré l'idée de vous écrire...

Elle eut un petit rire confus :

— Vous ne m'avez pas trouvée trop indiscrète ?

— Indiscrète, vous !...

— Dame ! Vous devez être tellement occupé que vous pourriez fort bien négliger une amie, une amie de la première heure !...

Elle interrogea, en baissant les yeux coquettement :

— Vous vous souvenez de votre première ?...

— Si je m'en souviens ! Il faudra t'on que je fusse bien ingrat pour ne pas m'en souvenir ! Je nous vois encore, seuls, tous deux, dans notre baignoire ! Ah ! j'y ai souvent pensé à cette soirée.

Elle fit avec douceur :

— Moi aussi...

Ces deux mots chassèrent brusquement tous les doutes, tous les scrupules que conservait encore Sermaize. Il songea non sans une mélancolique ironie : « Allons, c'était bien un consolateur qu'elle cherchait ! Nous allons reprendre où l'on en était resté... » Et il se livra à une petite manœuvre sournoise, qui consistait à se rapprocher de la jeune femme, sur le grand canapé... Elle se recula gentiment, pour lui faire place. Ils continuèrent de causer ainsi, de plus en plus familièrement. A un moment, Sermaize prit entre ses mains une main qu'on lui abandonna, comme jadis, au soir de la première...

Un peu plus tard, tandis qu'il parlait avec beaucoup d'éloquence de son amour, on tourna vers lui un visage qui reflétait une anxiété presque douloureuse, et semblait bien être le visage même du doute !... Le jeune homme ne se contint plus. Il le saisit passionnément, ce visage charmant, l'approcha du sien, voulut poser ses lèvres sur ces autres lèvres si tentantes, mais, alors, il arriva ceci d'assez inattendu : celle qui semblait l'écouter si complaisamment le repoussa soudain avec tant de violence qu'il en perdit l'équilibre !... En même temps elle se dressait, farouche, toute frémissante d'indignation, en lui criant presque : « Non !... Pas ça ! Pas vous !... Jamais !... Jamais plus à présent !... Jamais !... » Après quoi elle s'affaissa dans un grand fauteuil, à l'autre bout de la pièce, et se mit à sangloter !...

Légèrement ahuri et désemparé, Sermaize se leva à son tour, s'approcha de Françoise, tenta de lui prendre la main, mais elle la retira.

Il murmura :

— Je vous demande pardon !...

Alors ce fut elle qui lui saisit la main à son tour, et avec une nervosité croissante :

— Non, non ! Ce n'est pas à vous de me demander pardon !... C'est à moi. A moi seule !...

Et comme il allait protester :

— Si, c'est moi seule qui ai voulu, cherché ce qui est arrivé... ce qui devait arriver !... Oh ! vous ne comprenez pas, vous ne pouvez pas comprendre ! Mais je veux tout vous dire pour que vous ne me jugiez pas folle, mauvaise... ou pire...

Elle tamponna ses yeux avec son mouchoir roulé en boule.

— Voilà... voilà... fit-elle avec effort, en désignant le petit portrait du mort, sur le guéridon, c'est pour lui, à cause de lui... et... de mes remords !

— Vos ?...

— Oui !... Oh ! ils ne datent pas d'hier ! Voilà deux ans que je me tourmente, que je me torture ! Tenez, c'est le lendemain du jour où j'ai appris la disparition que ça a commencé !... Je... j'aimais beaucoup, vous savez, plus qu'on ne le croyait, et plus que je ne le croyais moi-même ! Il était si bon, si tendre, si passionnément épris ! Trop ! Trop ! C'est pour ça que je m'amusais souvent à provoquer sa jalousie ! Je me montrais coquette... pire... avec les uns et les autres, rien que pour le voir se tourmenter, pour m'affirmer mon pouvoir ! Mais je ne le trompais pas, non, et je ne l'aurais jamais trompé ! Pas même avec vous !... Pourtant, vous vous montriez si gentil, si épris, vous aussi !... Et voilà pourquoi un soir, le soir de votre première, je me suis laissé entraîner, griser ; je vous ai donné l'impression d'un être prêt à céder !... Ne dites pas non ! Vous le pensiez !... Et lui aussi, il le pensait, lorsque je lui ai raconté...

— Comment !...

— Mais oui ! A mon mari, je disais tout, tout, vous m'entendez ! Si j'avais pu prévoir ! Mais comment prévoir une guerre ! Cette guerre-là !... Enfin... dans chaque lettre reçue de lui, là-bas, il me parlait de vous, s'inquiétait de vous ! Et lorsqu'il venait en permission j'avais beau lui jurer qu'il ne s'était rien passé entre nous que d'insignifiant, que je ne vous aimais pas, que ne vous voyais plus, il ne me croyait pas, je sentais qu'il ne pouvait pas me croire !... Et il est mort avec l'appréhension, peut-être avec la conviction de mon infidélité !...

Elle se tut, hésita quelques secondes, puis :

— Aussi, depuis ce temps-là, cette pensée me poursuit, me tourmente. J'ai tout fait pour la chasser, mais en vain... et il m'a semblé que je ne retrouverais la tranquillité, le calme que lorsque je lui aurais fait voir qu'il se trompait, qu'il n'avait, qu'il n'aurait rien à craindre de moi, désormais, ni d'un autre... de vous... Et y.oilà pourquoi je vous ai écrit de venir ici ; pourquoi je me suis montrée coquette afin que vous vous montriez, vous, entreprenant ; oui, pour achever ce qui avait été commencé entre nous, pour... « réparer », comprenez-vous, pour dissiper toute équivoque... Et pour lui prouver que je suis une honnête femme, sa femme à lui, fidèlement, éternellement !...

Et comme le jeune homme gardait le silence...

— Vous m'en voulez ?

— Moi !

— Non, n'est-ce pas ? Vous êtes bon, loyal, vous me pardonnez !... Vous pardonnez à la pauvre femme que je suis ! Merci !... Alors... maintenant... vous me reverrez, nous pourrons nous retrouver, nous réunir, sans crainte, sans honte, librement.

Il acquiesça :

— C'est juré ?

— C'est juré...

Il se leva, lui prit la main, la baisa pieusement, sortit...

...Mais il ne revint plus jamais ; car il était un honnête homme, mais il était un homme, aussi !...

Edmond SEE.

La SEMAINE des MINEURS

Les interventions des députés mineurs du Nord et du Pas-de-Calais à propos du charbon et des mineurs

Nous venons de vivre la « semaine des mineurs ». Il y a huit jours, notre ami François Lefebvre, par son interpellation sur l'accident de Rœulx, forçait l'attention du Gouvernement à s'attacher au contrôle sévère et constant des mines. Il obtenait de la Chambre toute entière la reconnaissance des conditions misérables dans lesquelles on contraint souvent les mineurs à exposer leur vie. Et l'évocation de l'immense hécatombe de Courrières a jeté une ombre sur l'Assemblée.

François Lefebvre a obtenu du ministre l'engagement de mettre à l'étude la création des comités techniques composés d'ouvriers et de délégués des Compagnies, et la promesse du renforcement du rôle des délégués mineurs. Premier et appréciable résultat.

Dans le même moment, la commission des mines discutait avec le ministre du Travail la modification de la législation des retraites des mineurs. Pauvre commission ! Comme elle aurait pataugé sans la présence de Maës, de Basly, de F. Lefebvre ! Il a fallu que nos camarades, et notamment Maës, qui est un vieux spécialiste de la question, préparent toute la besogne, le rapporteur étant M. Taurine, un brave homme qui ne connaît pas grand'chose aux affaires des mineurs.

Grâce aux efforts de nos amis, la Commission et le Gouvernement ont adopté un texte qui a donné un minimum de satisfactions à nos travailleurs du sous-sol. La grève a été écartée. Le pays continuera à recevoir du charbon. Je suis certain qu'il en aurait été autrement si Maës, Basly et Lefebvre n'avaient pas secoué un peu fortement la Commission !

Au cours de la discussion à la Chambre, les légitimes revendications de nos amis n'ont malheureusement pas reçu tout l'accueil qu'on pouvait espérer. La droite et le centre n'ont pas compris qu'en portant le versement de 1 % à la charge des Compagnies, on rétablissait — comme l'a très bien montré Maës — un équilibre rompu par ce fait que le patronat paie actuellement 5 % et les ouvriers 6 %.

Mais le débat n'est pas entièrement vidé.

La question du charbon reste à l'ordre du jour et elle ne peut être solutionnée d'une manière satisfaisante sans que les mineurs aient reçu, au point de vue salaires et retraites, tous les apaisements qu'ils sont en droit d'attendre.

La Chambre, dans ses séances de mardi et de jeudi, a examiné le problème charbonnier. Naturellement, on a entendu répéter le grand argument de la journée de huit heures. M. Peyroux a lu une lettre du secrétaire de la Chambre de Commerce de Lille, qui dit :

« L'ouvrier ne fournit plus que six heures un quart de travail effectif... »

Raoul Evrard a vigoureusement répondu par la constatation d'un fait bien connu dans notre pays noir, mais qui semble ignoré des Pouvoirs publics :

« Je crois savoir, a-t-il dit, que dans quantités de mines du Pas-de-Calais les Compagnies ont abandonné des chantiers de grande production pour en exploiter d'autres de production moindre.

» C'est un fait qu'il importe que le Gouvernement connaisse.

» A l'heure actuelle, on impute à la journée de huit heures la diminution de la production du charbon. Elle est en partie imputable à la mauvaise volonté des Compagnies qui ont abandonné intentionnellement des veines de grand rendement pour en exploiter d'autres de rendement moindre. »

Ceci a fait grande impression sur la Chambre, et le ministre, M. Borrel, qui a l'intention de vérifier le fait et de prendre toutes mesures utiles.

Puisque nous parlons de ses projets, disons aussi que M. Borrel se fait communiquer en ce moment les bilans des Compagnies minières, afin de se rendre compte des répercussions exactes des hausses de salaires et de l'augmentation des prix du charbon.

C'est une sage mesure qui ne manquera pas d'édifier le ministre des Mines !

Cadot, au cours de sa riposte au diffamateur Lacotte, a du reste posé la question :

« Nous avons demandé qu'on suive de très près les affaires des Compagnies minières, afin de se rendre compte si réellement une augmentation de salaire des ouvriers doit nécessairement entraîner une augmentation du prix de vente du charbon... »

Le Lacotte qui est allé chercher à Bruay ses misérables insinuations a trouvé en Cadot un énergique champion de la cause des mineurs et il a dû rengaîner ses mensonges sous les huées de la Chambre.

En résumé, ces débats successifs ont établi que la production de charbon serait plus intense si les mineurs, mieux assurés contre les accidents, recevant un travail distribué d'une façon plus utile, avaient à leur disposition les moyens effectifs de donner un plein rendement.

Goniaux l'a montré : si l'on veut faire venir les ouvriers dans des trains bien clos et chauffés, leur assurer des soins d'hygiène nécessaire à la sortie de la fosse, loger décemment les célibataires qui habitent trop loin pour rentrer chaque jour, on aura accompli une réforme sérieuse.

La « semaine des mineurs » a permis, grâce aux interventions de nos amis, de dégager un certain nombre d'enseignements et d'apporter à nos mineurs quelques garanties d'avenir. Il en reste d'autres : c'est aux Compagnies qu'il appartient de prendre, spontanément les mesures utiles si elles ne veulent pas se les voir imposer.

Alex WILL.

La Justice à la frontière

Les 65.000 fr. de la patronne de bar

OU LA VOLEUSE VOLÉE

Hier, à deux heures et demie, les Parquets français et belge se réunissaient près de Tourcoing, au hameau du Cuirassier, qui se trouve à cheval sur la frontière, pour approfondir l'instruction d'une étrange affaire.

Pendant la guerre, en août 1917, les époux Herschauer-Botzi, d'origine corse, demeurant au Cheval blanc, rue de Lannoy, à Roubaix, furent arrêtés pour vol de divers bijoux, et d'une somme d'environ 65.000 francs, commis à Lille, rue de la Vieille-Comédie, au préjudice d'une dame Ranson, patronne de bar, rue de la Vieille-Comédie, à Lille.

En prison, la femme Herschauer, dont le mari mourut pendant sa détention, fit la connaissance d'une certaine Adrienne Roistraete, épouse Dejaegher, demeurant rue du Luxembourg, à Roubaix. Celle-ci, devant bientôt être libérée, la femme Herschauer lui confia qu'une somme de 50.000 francs était cachée chez elle, au Cheval blanc, à Roubaix, et pria sa co-détenue d'en prendre possession sitôt libre. La femme Roistraete, une fois sa prison terminée, trouva les valeurs cachées dans un grenier et envoya régulièrement de l'argent à la prisonnière. Puis elle cessa brusquement.

La détenue se trouvant lésée du produit de son vol, porta plainte contre sa complice. Celle-ci, partie en Belgique, où son mari s'était enfui en emportant 20.000 francs, fut arrêtée. Elle nia avoir trouvé la somme de 50.000 francs, mais avoua avoir découvert 25.000 francs en billets, 9.000 francs en titres et un sac en or qu'elle prétend avoir vendu.

Les Parquets de Lille et de Courtrai, composés de M. Le Mercadour, procureur de la République, M. Delajé, juge d'instruction à Lille, M. Debarral, greffier, M. Verschaeve, procureur du Roi, M. Vanhommeren, juge d'instruction à Courtrai, et M. Vanhoutte, greffier-adjoint, ont mis au point quelques détails de l'affaire.

On a volé la chemise de M. de Max

ELLE EST BELLE ET COUTE 700 FRANCS

M. de Max vient détre victime d'un vol : on lui a dérobé sa chemise, ou plutôt, une de ses chemises. Nous supposons que le voleur dut choisir la plus belle : sa valeur était de *sept cents francs*.

Le drame se passa à Nice, où M. de Max était allé créer, au Casino Municipal, le drame *Les Ailes dans la Tempête*, du poète Albert Dubois.

Les soupçons se portèrent sur un comédien se faisant appeler Lagrange, mais dont le nom véritable est Maurice Leroy, qui, après le retour du tragédien à Paris, resta avec la troupe Baret à Nice.

D'ailleurs, des vols successifs se produisirent sur la scène du Casino au préjudice de divers artistes. On arrêta Maurice Leroy, qui avoua une partie de ses vols, mais nia s'être approprié la chemise du grand tragédien.

Ce terrible accident a produit à Lécluse, où la victime et sa famille sont particulièrement estimées, la plus pénible émotion.

UN COUP DE FUSIL MORTEL

Un cultivateur de Lecluse a été tué d'une balle en plein cœur

Nous avons déjà eu, à maintes reprises, à relater les terribles accidents dûs à l'imprudence de tireurs qui se servaient des fusils de guerre laissés chez nous par les Allemands. Un nouveau nom doit être ajouté à la liste déjà longue des victimes. Hier, à Ecourt-Saint-Quentin, un honorable cultivateur de Lécluse a été tué d'une balle en plein cœur dans les circonstances suivantes :

POUR FAIRE PEUR AUX CORBEAUX

M. Firmin Lefebvre, cultivateur à Lécluse, avait reçu ces jours derniers la visite de l'un de ses amis, M. Joseph Bouliez, négociant en épicerie, rue Emile Zola, à Billy-Montigny. M. Bouliez, qui doit se marier sous peu, était venu inviter à sa noce M. Lefebvre.

Hier, dans l'après-midi, M. Lefebvre devait aller semer du blé dans un de ses champs, situé au lieudit « La Vallée d'Ecourt-Saint-Quentin ». M. Bouliez l'accompagna. De nombreux corbeaux dévastant actuellement les champs qu'on ensemence, M. Lefebvre avait remis à son ami un fusil de guerre allemand et quelques cartouches, en lui confiant la tâche d'effrayer les malfaisants oiseaux en tirant quelques coups de feu.

LE COUP DE LA MORT

M. Bouliez, qui est officier de réserve, connaissait parfaitement la portée de l'arme dont il se servait. Il dut certainement prendre des précautions pour ne pas atteindre d'une balle quelque travailleur occupé dans les champs. Cependant, au second coup de feu qu'il tire, un cri de douleur fut entendu, provenant d'à quatre cents mètres environ de l'endroit... Un cultivateur de Lécluse, M. Raymond Maton, 63 ans, qui travaillait à son champ, venait de recevoir une balle en plein cœur et expira presque aussitôt.

Le malheureux, qui est père de deux enfants, fut reconduit à son domicile, à Lécluse. M. Bruneau, chef de la brigade de gendarmerie d'Arleux, arriva presque aussitôt sur les lieux et procéda à l'enquête.

L'ENQUÊTE

M. Bouriez, dont le désepoir est très violent, expliqua qu'il n'avait pas vu le malheureux dont il devait causer la mort. En effet, le terrain était très accidenté à cet endroit, M. Maton était complètement masqué à la vue du tireur par une crête assez élevée.

La victime a été atteinte par la balle dans la partie descendante de sa trajectoire. C'est, du moins, la seule explication qu'on puisse actuellement donner de l'accident.

M. Bouriez a été gardé à la disposition de la Justice. L'enquête se poursuit.

A la Commission des Réparations

M. POINCARÉ REMPLACERA M. JONNART

L'« Officiel » publie ce matin un décret aux termes duquel M. Raymond Poincaré, sénateur, est nommé délégué français à la Commission des réparations en remplacement de M. Jonnart.

Wiart-le-Traître devant ses Juges

ON ENTEND LES DERNIERS TÉMOINS

Nous voici arrivés à l'audition des derniers témoins. Ne croyez pas que Wiart ait perdu quelque peu de son assurance première. Non, frais et rose, il garde une sérénité qu'rien ne parvient à troubler. Hier, le président s'est posé en victime. « Le capitaine rapporteur s'est trompé et a été injuste, les témoins sont aveuglés par la haine ou ne se souviennent plus et le Président du Tribunal refuse de me laisser parler. » — C'est ce qu'a très nettement laissé entendre Wiart à l'audience d'hier.

On entend d'abord M. Boury qui affirme que, pendant la guerre, A. Racine lui faisait passer des communiqués français.

ACCUSATION SENSATIONNELLE

Me Paul Petit, avocat à Cambrai vient ensuite. De suite, il s'est défié de Wiart et fit même avertir Me Battistini, prétend-il.

« D'ailleurs, poursuit-il, il y a à Cambrai un certain nombre de personnes qui ont eu des rapports trop suivis avec les Boches pendant l'occupation. Ces gens devraient être arrêtés maintenant, pourquoi ne le fait-on pas ?... Et moi, Me Paul Petit cite le nom d'un monsieur D..., très connu à Cambrai, et qu'il accuse d'avoir eu des relations avec les allemands.

Sur quoi s'appuie cette accusation ?... Nous laissons au témoin la faculté d'en fournir la preuve devant la justice, s'il y a lieu.

— « Le tour de ces personnes viendra un jour ou l'autre », termine le Président.

WIART ANTI-BOLCHEVISTE

Ce Wiart est décidément à ses moments perdus, un joyeux farceur. Il en a eu hier une bien bonne. Comme M. A. Gravel, d'Etiquelines l'accuse d'avoir voulu lui extorquer des renseignements, Wiart répond : « Je me suis présenté à M. Gravel comme agent du service anti-Bolcheviste, et c'était vrai. »

Dans l'auditoire ont rit ferme, cependant que Wiart raconte sa petite histoire la plus sérieusement du monde... Le bandit va-t-il se mettre à faire concurrence à Landru ?...

— Voici d'autres témoins : M. Fumières et M. Louis Cogniaux ont eu maille à partir avec Wiart, jusqu'en prison, à Bruxelles. M. Mairesse, le connut à Sennelager en Allemagne et tenta de s'évader en sa compagnie. Ça ne lui réussit pas !.. Il fut prestement repincé. — « La chose s'explique », lui fait remarquer le colonel Rahoult.

WIART A LA CITADELLE DE LILLE

L'adjudant Désidéri, agent principal à la prison militaire de Lille, raconte de quelle façon Wiart tenta de s'évader à la citadelle de Lille, le 17 octobre dernier, en profitant d'une porte laissée ouverte par négligence.

On lit trois lettres que Wiart adressa à ses camarades de chambrée, à M. Désidéri et au capitaine Lérable en s'excusant de l'ennui qu'il allait leur causer et en proclamant son innocence. Une quatrième lettre était adressé aux parents de l'accusé. Tour à tour on entend M. Paul Briey, Gustave Boliez, Loison, le cousin de Wiart qui fit en sa compagnie le voyage Cambrai-Bruxelles. — leurs dires se contredisent. M. Loiseau vient attribuer son arrestation à Wiart. « C'est ça, réplique celui-ci, tous les gens qui ont été arrêtés n'ont plus qu'à venir déclarer que c'est de ma faute. »

— Après la lecture de la déposition des témoins qui n'ont pu se rendre à la convocation qui leur a été adressée, on entend quelques témoins à décharge. — Ils n'apprennent pas grand chose de neuf, les témoins à décharge !... — La séance est alors levée. Aujourd'hui à 9 h., le réquisitoire.

La Cour d'Assises du Pas-de-Calais a jugé des crimes de Chinois

LES TUEURS IRONT AU BAGNE

Les débats des affaires inscrites au rôle de la dernière audience de la Cour d'Assises du Pas-de-Calais ont été peu intéressants. Il s'agissait de juger deux travailleurs chinois accusé l'un d'assassinat, l'autre de meurtre.

Le premier de ces indigènes, Hon Yon Lin, 24 ans, accusé d'avoir tué son camarade de travail Then Thio Yong fut condamné à 20 ans de travaux forcés.

L'autre chinois, Yan Te Dias, 41 ans, a tué Thang-Yonck Tin ; il a récolté également 20 ans de travaux forcés.

En Cour d'Assises de la Seine-Inférieure

Le père satyre d'Oudezeele

La Cour d'Assises de la Seine Inférieure vient de juger deux affaires du Nord. Dans la première, le nommé Charles Bauden, âgé de 65 ans, cordonnier, domicilié à Oudezeele (Nord), accusé d'avoir commis des attentats à la pudeur sur sa fille Germaine, âgée de quinze ans, a été condamné à trois ans de prison.

Un Wattrelosien tua

Le 20 janvier 1919, vers huit heures du soir, après avoir tenté vainement de se faire servir à boire dans l'estaminet tenu par Mme Haustraete, à Wattrelos, trois soldats anglais pénétrèrent dans un cabaret voisin tenu par Henri Bonte. Le débitant refusa de verser du cognac aux militaires qui se mirent alors à danser, à gesticuler et à frapper sur le comptoir ; deux consommateurs qui étaient attablés dans la pièce jugèrent prudent de partir et laissèrent le cabaretier et son beau-fils aux prises avec les ivrognes.

Aussitôt après leur départ, deux soldats se précipitaient sur Henri Bonte et le terrassaient, ce pendant que le troisième frappait Marcel Bonte d'un violent coup de poing à la figure ; celui-ci s'armant pour se défendre d'un couteau de cuisine en portait un coup à son adversaire qui fut atteint au côté gauche et mourut des suites de ses blessures.

En conséquence, Marcel Bonte avait à répondre hier d'avoir porté des coups et fait des blessures au soldat Horace Barley, avec cette circonstance que les coups portés et les blessures faites sans intention de donner la mort, l'ont pourtant occasionnée.

Il a été acquitté.

Des munitions explosent sur un auto-camion

UN PASSANT EST TUÉ UN AUTRE EST BLESSÉ

Anvers, 20 février. — Des soldats conduisant un auto-camion chargé de munitions s'aperçurent qu'une explosion allait se produire. Ils s'enfuirent, et se cachèrent à 50 mètres, derrière une maison.

Ainsi que l'avaient prévu ces militaires, une explosion des plus violentes se produisit : un passant fut tué sur le coup et un autre blessé grièvement. Les dégâts matériels sont importants.

Les Régions Libérées ont un Sous-Secrétariat d'Etat

IL VIENT D'ETRE CREE

A la suite de la démarche faite mercredi par le groupe parlementaire des régions libérées et du désir exprimé par la délégation qui comprenait notamment MM. Ribot, Loucheur, Hayez, etc... le Gouvernement a estimé qu'il y avait lieu de créer un sous-secrétariat d'Etat des Régions Libérées dont le rôle sera d'établir la liaison entre le Ministère des Régions Libérées et les Ministères des Travaux Publics, du Commerce et de l'Agriculture, afin de hâter la solution des divers problèmes dont le règlement est urgent.

M. Milerand, président du Conseil, a présenté pour ce sous-secrétariat d'Etat M. Leredu, député de Seine-et-Oise qui a accepté. M. Leredu est originaire de Metz. Il a fait voter à la Chambre comme rapporteur de la commission de législation civile différents projets relatifs aux actes de l'Etat-Civil dans les régions libérées. Il est également l'auteur de la loi sur la situation légale des disparus.

A LA HAUTE-COUR

Interrogatoire de M. Caillaux

L'ancien Président du Conseil expose comment il a été mis en rapport avec Minotto et Lipscher

Paris, 20 février. — La Cour de justice s'est réunie en Chambre du conseil, à 14 heures 30.

M. Caillaux est arrivé en auto ; aucun incident ne s'est produit. Il y a foule à l'intérieur du palais pour attendre l'ouverture des tribunes.

A l'issue de la Chambre du Conseil, la Chambre, après discussion, avait repoussé la proposition tendant à publier à l'« Officiel » le compte rendu des audiences de la Cour de justice.

A 3 heures, la séance de la Chambre du Conseil est levée.

M. Bourgeois ouvre l'audience ; le parquet est introduit.

M. Caillaux et ses défenseurs gagnent leurs places et on procède à l'appel nominal des juges. On procède ensuite à l'appel des témoins. Un certain nombre n'ont pu venir, ainsi que M. Mettiner, témoin à décharge, chef de la police de Genève, non autorisé par le Conseil fédéral à se rendre à Paris.

MM. Jusserand et Conty sont excusés. M. Mouret proteste contre l'absence de M. Conty. M. Paléologue est absent ; M. Viviani aussi, mais se présente au moment voulu, ainsi que M. Berthoulat, témoin de l'accusation. MM. Messimy et Augagneur sont présents ; le général Dubail est absent.

Parmi les témoins de la défense, défilent le général de la Motte, MM. Thomson, Augagneur, Vidal.

L'appel des témoins terminé, M. Bourgeois procède à l'interrogatoire de M. Caillaux.

Les rapports de M. Caillaux et de Minotto

M. Caillaux indique qu'à la déclaration de guerre, il a d'abord servi volontairement comme trésorier payeur aux armées, puis, sur l'offre du gouvernement, il partit en mission dans l'Amérique du Sud, mission économique et de propagande. Il est arrivé à Rio-de-Janeiro, le 5 décembre 1914 et fit connaissance de Minotto. Il affirme qu'il ignorait les attaches allemandes de Minotto et son amitié avec le comte de Luxbourg, dont il n'a entendu parler que les huit derniers jours de son voyage au Brésil.

M. Caillaux déclare qu'il n'a jamais péché que par trop de confiance. Ni son passé, ni sa fortune ne sont à suspecter. Il a toujours passé, au Brésil, pour un patriote.

Me de Moro-Giafferi lit alors une lettre du sénateur brésilien Ruyeira, qui rend hommage au patriotisme de M. Caillaux.

Puis M. Caillaux s'explique sur son voyage en Uruguay et ses rares entretiens avec Minotto et ses dernières journées en Amérique, où les journaux prétendaient qu'il était déporté parce qu'il s'était rendu impossible, en France, après la bataille de la Marne.

M. Caillaux insiste longuement sur les attaques de presse dont il est l'objet.

M. Bourgeois lui rappelle que l'interrogatoire porte maintenant sur la matérialité des entretiens avec Minotto.

Me Bonet-Maury donne lecture des télégrammes de Luxbourg, montrant que celui-ci était au courant des faits et gestes de Caillaux.

M. Caillaux déclare que les Allemands ont dépensé **un million, en Amérique, pour le surveiller et combattre sa propagande.**

Me Moro-Giafferi reproche au gouvernement d'avoir laissé publier une première traduction officielle inexacte d'un des télégrammes Luxbourg, capté par l'Amérique.

La séance est suspendue et est reprise à 17 heures 15.

M. Caillaux déclare qu'il s'est trompé sur Minotto, mais il n'est pas le seul, car Minotto avait surpris la confiance de la Banque de France.

M. Bourgeois demande ensuite à Caillaux comment il a connu M. Litscher. M. Caillaux l'a reçu